



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**Service Public de prévention
et de gestion des déchets**

Mise à jour novembre 2024

Sommaire

I – Compétence	3 - 7
a) Principes de la collecte	3 - 4
b) Collecte en porte à porte	4 - 5
c) Apport volontaire – Déchèteries	6 - 7
II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	8
III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie	8
IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets	9 - 10
V – Conteneurisation	11
VI – Bilan des caractérisations	11
VII – Communication	12
VIII – Opération compostage individuel	12
IX – Coûts du service et financement	12 - 13
X – Bilan et perspectives 2024	13

I – Compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes du Nogentais a pour mission d'assurer la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble des 23 communes adhérentes. 16 712 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2023) bénéficient de ce service sur une superficie de 297 km² dont la plus grande distance routière (Nord-est / Sud-ouest) dépasse 32 km.

Le traitement de la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire (verre et papier) a été transféré au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) afin d'effectuer des économies d'échelle en groupant tous les besoins du département. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005). Les marchés en matière de traitement sont élaborés par le SDEDA pour tout le territoire aubois.

La Communauté de Communes a en charge la gestion de la collecte et un marché a été conclu au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois par tranche de 2 ans (sans excéder la durée maximale de 8 années). Il s'agit de la société ECO DECHETS qui est attributaire de ce marché pour le ramassage en porte à porte des déchets ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais ainsi que les déchets verts sur Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Au 1^{er} janvier 2021, un marché a été relancé pour une durée de 2 ans et permet une phase de reconduction tacite d'une année supplémentaire jusqu'à fin 2023, avec la société SULO pour la fourniture des bacs à déchets. A cette même date et pour une période identique, la société MINERIS a été retenue pour la collecte en borne d'apport volontaire du verre et du papier. La société ANCO a été sélectionnée pour le nettoyage des bornes d'apport volontaire.

Au 1^{er} janvier 2022, la société SUEZ a été reconduite pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries pour une durée de 3 ans reconductible 12 mois, sans que le terme du marché ne puisse être postérieur au 31 décembre 2025.

a) Principes de la collecte

Depuis le 1^{er} avril 2017, les habitants du bassin nogentais trient leurs déchets de la manière suivante :

- Bac à couvercle jaune pour les emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique
- Bac à couvercle grenat → pour les déchets ménagers résiduels
- Bac à couvercle vert pour les déchets verts de jardin de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.
- Borne d'apport volontaire → pour le verre
- Borne d'apport volontaire → pour le papier

Les déchets sélectifs des bacs à couvercle jaune sont collectés tous les 15 jours sur toutes les communes du territoire à l'exception de Nogent-sur-Seine.

Les déchets ménagers résiduels font l'objet d'un enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND gérée par la société SUEZ) de Saint-Aubin. Cette installation a été instaurée en 1974 et son exploitation a été reconduite par arrêté préfectoral jusqu'en août 2033. Cependant, le SDEDA a mis en œuvre une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour l'incinération des déchets ménagers dans la périphérie de Troyes. Comme pour tout le département aubois, les déchets ménagers du territoire nogentais pourraient, à l'avenir, être acheminés à cette unité de valorisation.

Une collecte est effectuée par le prestataire ECO DECHETS auprès des habitants de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande pour les déchets végétaux provenant des espaces verts et des jardins. Un passage hebdomadaire est effectué de la 1^{ère} semaine de mars à la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Chaque foyer du territoire communautaire est doté de conteneurs à couvercle grenat et jaune en fonction du nombre de personnes y résidant (cf. chapitre Conteneurisation - page 11). Les habitants de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande disposent d'un bac à couvercle vert pour les déchets végétaux en fonction de leurs besoins.

Les bacs mis à la disposition des habitants du territoire Nogentais sont la propriété de la Communauté de Communes. Le secrétariat du service environnement-déchets procède aux commandes, aux remplacements des conteneurs, au suivi grâce à un logiciel spécifique (GESBAC). Il assure aussi la gestion quotidienne du bon déroulement des collectes avec l'aide du logiciel SYGETRACK qui permet la géolocalisation de la tournée des camions en temps réel. Les erreurs de tri et les problèmes de collecte sont remontés au service de la Communauté de Communes via ce logiciel. Le service a également en charge de procurer des cartes d'accès aux déchèteries aux usagers qui en font la demande.

b) Collecte en porte à porte

La collecte s'effectue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Nogentais en porte à porte pour les déchets ménagers et recyclables. Les déchets verts sont également collectés de cette manière pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine sur 22 communes de la Communauté de Communes et dans les quartiers pavillonnaires de Nogent-sur-Seine. Deux passages hebdomadaires sont effectués au centre-ville, pour les logements collectifs et le camping de Nogent-sur-Seine. Les maisons de retraite de Pont-sur-Seine, de Traînel et de Villenauxe-la-Grande bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire également. Une collecte supplémentaire est organisée à Nogent-sur-Seine le samedi en début d'après-midi pour les déchets du marché.

Jusqu'au 31 mars 2017, la collecte des déchets issus du tri est effectuée 1 fois par semaine sur toutes les communes de l'intercommunalité. Au 1^{er} avril 2017, il a été demandé aux usagers de la Communauté de Communes du Nogentais d'apporter le papier aux colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet. Par conséquent, il a été décidé d'adapter la fréquence du service à l'abaissement du tonnage de la collecte sélective. Il a été convenu que le ramassage des déchets sélectifs n'intervienne qu'une fois tous les 15 jours sur 22 communes (en C 0,5). Seule la ville de Nogent-sur-Seine conserve une collecte sélective hebdomadaire.

La réglementation a imposé la mise en place effective de l'extension des consignes de tri en France au plus tard le 31 décembre 2022. Au 1^{er} janvier 2023, notre collectivité en coopération avec le SDEDA a donc mis en place ces extensions de consignes de Tri sur tout le territoire.

Au 31 décembre 2023, nous pouvons constater une légère baisse du tonnage des OMr et une légère hausse du tonnage du Tri.

La collecte des déchets verts de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande s'effectue sur la fréquence d'un passage par semaine à partir du mois de mars et jusqu'à la première quinzaine du mois de janvier.

➤ Fréquence des ramassages par commune à partir du 1^{er} avril 2017 :

Communes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Bouy-sur-Orvin			TRI (SP)		OMR	
Courceroy	TRI (SP)				OMR	
Ferreux-Quincey	OMR		TRI (SP)			
Fontaine-Macon	OMR		TRI (SP)			
Fontenay-de-Bossery	TRI (SP)				OMR	
Gumery			TRI (SP)		OMR	
La Louptière-Thénard			TRI (SP)		OMR	
Marnay-sur-Seine	TRI (SI)			OMR		
Mériot (Le)			TRI (SI)	OMR		
Montpothier			TRI (SI)	OMR		
Motte-Tilly (La)	TRI (SP)				OMR	
Nogent-sur-Seine – centre-ville		OMR + TRI		DV	OMR	
Nogent-sur-Seine (quartier du Cardinal)		OMR + TRI		DV		
Nogent-sur-Seine (logements collectifs)	OMR + TRI			DV	OMR	
Nogent-sur-Seine	OMR + TRI			DV		
Nogent-sur-Seine (marché)					OMR	OMR
Périgny-la-Rose	TRI (SI)			OMR		
Plessis-Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Pont-sur-Seine	OMR		TRI (SP)			
Pont-sur-Seine (Maison de retraite)	OMR		TRI (SP)	OMR		
Saint-Aubin			TRI (SP)		OMR	
Saint-Nicolas la Chapelle			TRI (SI)	OMR		
Saulsotte (La)			TRI (SI)	OMR		
Soligny-les-Etangs			TRI (SP)		OMR	
Traînel			TRI (SP)		OMR	
Traînel (maison de retraite)	OMR		TRI (SP)		OMR	
Villenauxe-la-Grande		OMR	TRI (SI) + DV			
Villenauxe-la-Grande maison de retraite		OMR	TRI (SI) + DV	OMR		
Villeneuve-au-Châtelot (La)	TRI (SI)			OMR		

OMR : Ordures ménagères résiduels

TRI : déchets issus de la collecte sélective

DV : déchets verts

(SI) : semaine impaire

(SP) : semaine paire

Un calendrier de collecte est édité par les services de la Communauté de Communes en fin d'année pour l'année suivante. Il est distribué aux habitants des 22 communes qui bénéficient d'une collecte sélective tous les 15 jours.

c) Apport volontaire - Déchèteries

➤ Apport volontaire :

Le verre ne faisant pas partie du dispositif de collecte en porte à porte, 64 bornes d'apport volontaire ont été mises à disposition des habitants du Nogentais. 15 conteneurs à textile font l'objet également d'une collecte sur le même principe et sont répartis sur le territoire de la CC.

Au 1^{er} avril 2017, il a été installé 60 colonnes d'apport volontaire destinées à collecter le papier. Ces colonnes ont été installées dans la mesure du possible à côté des colonnes à verre afin de ne pas décupler les points d'apport.

➤ Déchèteries :

La Communauté de Communes du Nogentais gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Pont-sur-Seine et Traînel (créées en 2005). L'accès est libre pour les habitants de la Communauté de Communes qui, pour bénéficier de ce service, doivent être titulaires d'une carte d'accès délivrée par les services administratifs.

Par convention avec le Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM), les habitants de Chalautre-la-Grande ont accès aux déchèteries moyennant une participation financière de 12,00 € par passage et 730 €/an pour les frais d'investissement.

La fréquentation des déchèteries pour l'année 2023 s'élève à **41 948** (contre 46 957 en 2022). Dans ce chiffre, sont inclus 813 passages des chalautriers.

Récapitulatif du personnel en place sur les déchèteries pour l'année 2023 :

- 1 agent titulaire à temps plein – Agent du tri. Il intervient au niveau de la coordination de l'équipe, remplace les gardiens en période de congés et livre les conteneurs à déchets.
- 3 agents titulaires à temps plein.
- 1 agent en CUI de 12 mois intervenant en soutien à la déchèterie de Nogent-sur-Seine.

➤ Les horaires d'ouverture des déchèteries :

Les horaires d'ouverture des déchèteries ont été adaptés afin de répondre au besoin des usagers. La collectivité a décidé dans sa délibération en date dude fixer les horaires d'ouverture comme suit :

	NOGENT SUR SEINE rue Fontaine Baron		PONT SUR SEINE route de Villenaux		TRAINEL rue des Maucourants	
	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été
LUNDI	13h-17h30	13h30 - 18h	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
MARDI	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	13h-17h30	13h30 - 18h	13h-17h30	13h30 - 18h
MERCREDI	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	13h-17h30	13h30 - 18h
JEUDI	13h-17h30	13h30-19h	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
VENDREDI	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-19h	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h
SAMEDI	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h	8h30-12h/13h-17h30	8h30-12h/13h30-18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Hiver : du 1er Nov au 31 Mars			Été : 1er Avril au 31 Octobre			

➤ Type de déchets collectés en déchèteries :

Déchets acceptés

Déchets végétaux	Huiles moteur	Peintures et produits pâteux
Monstres et encombrants	Verre	Aérosols
Métaux	Plastiques	Phytosanitaires
Cartons	Papiers	Solvants
Gravats	Textiles	Tubes néons
Bois	Polystyrène	Combustibles
Pneus de véhicules légers	Piles et batteries	Produits acides ou basiques
Appareils électriques	Radio médicales	Huiles végétales

DÉCHETS REFUSÉS	Déchets industriels
Ordures ménagères	Déchets médicaux et médicamenteux
Déjections et dépouilles d'animaux	Extincteurs et bouteilles de gaz

II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire (Chiffres et données provenant de la matrice des coûts 2023)

Tonnage	Kg/Hab	Variation (en tonne)
---------	--------	----------------------

	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021/22	2022/23
OMr	4096	4061	3795	243	242	227	- 0.86 %	- 7.01 %
Papier/Emballages	692	687	651	41	41	39	- 0.73 %	- 5.53 %
DV (pour 8 631 hab en 2023)	692	715	732	79	82	84	+ 3.22 %	+ 2.32 %
Verre en AV	596	613	586	35	37	35	+ 2.77 %	- 4.61 %
TOTAL	6076	6076	5764	398	402	385	0 %	- 5.41 %

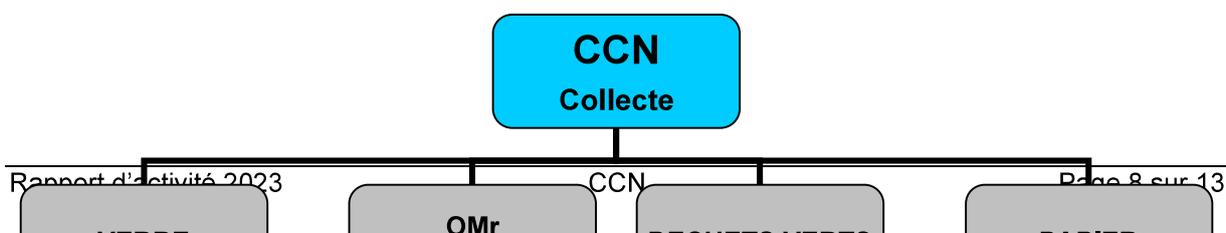
* Population municipale 16 830 hab. en 2021, 16 791 en 2022 et 16 712 en 2023

III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021/22	2022/23
DV	883.96	863.77	943.55	50.76	49.43	56.46	-2.28 %	+9.24 %
Monstres et encombrants	1 978.90	1 776.98	1 594.71	113.63	101.68	95.25	-10.20 %	-10.42 %
Métaux	210.45	187.60	188.73	12.08	10.73	11.29	-10.86 %	+0.60 %
Gravats	1374.68	1233.18	1326.28	78.93	70.56	79.36	-10.29 %	+7.56 %
Cartons bruns	72.39	67.78	68.24	4.15	3.88	4.08	-6.37 %	+0.68 %
Déchets Diffus Spécifiques EcoDDS	25.05	25.15	21.04	1.43	1.44	1.26	+0.40 %	-16.34 %
Déchets Diffus Spécifiques hors écoorganisme	10.19	15.67	37.40	0.59	0.90	2.24	+53.79 %	+138.67 %
Piles	1.22	1.12	1.21	0.07	0.06	0.07	-7.97 %	+8.21 %
Lampes et tubes néons	0.583	0.458	0.696	0.03	0.03	0.04	-21.44 %	+51.96 %
Huile moteur	7.90	7.41	5.73	0.45	0.42	0.34	-6.20 %	-22.70 %
Palettes / bois	57.22	46.72	91.42	3.29	2.67	5.47	-18.35 %	+95.68 %
Pneus	16.09	17.10	15.68	0.92	0.98	0.94	+5.98 %	-8.30 %
Equipements électriques et électroniques (PAM+ GE F & HF & écran)	152.58	163.24	143.95	8.76	9.34	8.61	+6.98 %	-11.81 %
Batteries de voiture	2.57	3.20	4.65	0.15	0.15	0.28	+24.51 %	+45.31 %
Mobilier Écomobilier (à partir mars 22)	-	275.66	349.20	-	15.77	20.90		+26.68 %
TOTAL	4 793.78	4 685.03	4 789.52	275.24	268.07	286.59	-2.27 %	+2.23 %
% valorisable	57.19 %	58.72 %	62.07 %					

* Population municipale 16 830 hab. en 2021, 16 791 en 2022 et 16 712 en 2023

IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets



➤ Filières de valorisation du CORPS CREUX :

Plastiques PET (clair et foncé) et PEHD (opaque)	→ Acteco recycling
Briques alimentaires	→ Revipac
Aluminium	→ Suez Nord Est
Acier	→ Paprec France
Carton Brun - cartonnette	→ Revipac
Journaux, magazines, papiers, livres	→ Norske Skog Golbey et PAPIREC (SUISSE)
Verre	→ OI Manufacturing

➤ Filières de valorisation des matières mises en déchèterie :

* {	Déchets verts	→ Terralys Saint Aubin
	Métaux	→ Adnot à Romilly-sur-Seine
	Gravats	→ ISDND de Saint Aubin
	Cartons	→ TRIVAL'AUBE à la Chapelle Saint Luc
	Bois	→ TERRALYS (Saint Aubin)
	Non recyclable	→ ISDND de Saint Aubin

* **Transport, centre de transfert et tri assuré par la société SUEZ (la Chapelle Saint-Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages Eco-DDS

*	{	Pâteux (peintures...)	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
		Combustibles	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
		Acides	→ EDIB - Longvic (21)
		Phytosanitaires	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
		Bidons vides	→ EDIB - Longvic (21)
		Aérosols	→ Sarpi – La Talaudière (21)
		Filtres à huile	→ RD recycling – Houthalen (35)
		DDS liquide	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED (La Chapelle Saint Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages hors périmètre Eco-DDS

*	{	Pâteux (peintures...)	→ Remondis Amblainville (60)
		Combustibles	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
		Acides	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
		Phytosanitaires	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
		Bases	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
		Solvants	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
		Emballages vides	→ Remondis Amblainville (60)
		Aérosols	→ Remondis Amblainville (60)
		Filtres à huile	→ Chimirec Dugny (93) puis Chimirec Aulnay-sous-Bois (93)
		Déchets non identifiés	→ Remondis Amblainville (60)
		Huiles noires	→ OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED/RECYDIS**

➤ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

*	{	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	→ Ecologic et Eco-systèmes
		Ecrans	→ Ecologic et Eco-systèmes
		Gros Electroménagers Froid (GEMF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
		Gros Electroménagers Hors-Froid (GEMHF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
		Lampes	→ Récylum
		Néons	→ Récylum

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par Coved (la Chapelle-Saint-Luc)**

➤ Autres Déchets :

Pneus	→ Aliapur
Piles	→ Corépile
Textiles	→ Relais
Radios médicales	→ Rhône-Alpes Argent (69)

V – Conteneurisation

Il est mis à disposition deux conteneurs par foyer (trois pour les villes de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande) :

1 conteneur à couvercle grenat pour les OMr

1 conteneur à couvercle jaune pour les déchets recyclables (MULTI)

1 conteneur à couvercle vert pour les déchets verts (uniquement pour Villenauxe-la-Grande et Nogent-sur-Seine).

Ces bacs sont fournis en fonction de la taille du foyer (nombre de résidents) et de la taille du jardin pour les déchets verts.

La société SULO a pour mission de fournir les bacs au local de stockage de la Communauté de Communes. A charge pour l'agent de prévention aux déchets de procéder aux livraisons chez les usagers. Ainsi, à l'occasion des livraisons, les consignes de tri sont rappelées.

VI – Bilan des caractérisations

Le SDEDA procède à des caractérisations de déchets issus de la collecte sélective. Celle-ci permet de déterminer le pourcentage de matière récupérée pour chaque type d'emballage mais également la part de refus.

➤ Tableau des refus de tri en mélange sans le papier :

	Poids de l'échantillon	Refus	
		Poids	%
Janvier	64.70	14.32	22.13
Mars	45.44	9.16	20.16
Août	40.76	8.80	21.59
Novembre	40.92	8.82	20.55

Les taux de refus de tri pour l'année 2023 sont au-dessus des 20%. Les sacs poubelle noirs et les éléments mal vidés sont très fréquemment retrouvés en caractérisation.

Tri du papier :

Le papier collecté dans les colonnes d'apport volontaire des collectivités de l'Aube, passe par un centre de transfert situé à la Chapelle Saint Luc avant d'être acheminé à la société PAPIREC en Suisse. Le papier retrouvé dans la collecte du tri en porte à porte (bac à couvercle jaune) bénéficie d'un rachat matière même si le coût est moins avantageux (SDEDA).

VII – Communication

En 2023, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur notre collectivité. La communication sur ces nouvelles consignes a été réalisée en 2022 et s'est prolongée cette année. Des étiquettes ont été posées sur

les couvercles des bacs jaunes du territoire nogentais pour informer le maximum d'usagers au changement d'habitude qu'implique l'extension des consignes de tri.

L'activité de prévention de l'agent du tri est effectuée suite aux refus de collecte effectués par les agents d'Eco-déchets. Il met à profit également ses missions de communication à l'occasion des livraisons des conteneurs à déchets.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles sur demande pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants.

VIII – Opération compostage individuel

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Les élus communautaires, lors du conseil du 14 décembre 2021 ont délibéré à l'unanimité pour réitérer l'opération composteurs pour la participation de la Communauté de Communes du Nogentais à hauteur de 75% du coût d'achat des composteurs, ne laissant ainsi que 25% de reste à charge aux usagers. Vu le succès rencontré par cette opération, et la demande des usagers pour l'achat d'un deuxième composteur, une nouvelle commande de bacs 600 L et 800 L a été réalisée courant 2023, modifiant ainsi le prix d'achat de quelques centimes.

Au 31 décembre 2023, les usagers du territoire nogentais ont acquis :

- 60 composteurs de 400 L à 16,28 €
 - 59 composteurs de 600 L à 23.00 €
 - 48 composteurs de 600 L à 25.00 €
- } composteurs vendus à 25% du coût facturé à la CCN

IX – Coûts du service et financement

➤ Coûts en détail : Source service comptable

COLLECTES	Eco dechets	1 015 871,05 €
	Minéris	57 099,83 €
DECHETERIES	Suez + recydis	501 341,33 €
SDEDA	Traitement sdeda	888 785,93 €
	Cotis sdeda	17 026,00 €
	Charges Fonctionnement	52 269,14 €
	Charges Personnel	183 331,67 €
	Achat Bacs	39 797,41 €
	Achat Composteurs	19 541,29 €
	Invest	1 411,00 €
	TOTAL	2 776 474,65 €

➤ Financement : Source service comptable

SMETOM + ECOMAISON	18 761,97 €
RACHAT MATIERE + DEPOTS DIES	32 024,31 €
TEOM	2 300 931,00 €
RACHAT MATIERE SDEDA	167 420,38 €
VENTE COMPOSTEURS	2 921,68 €
PERSONNEL CUI	8 478,41 €
RBT ASSURANCES	250,00 €
TOTAL	2 530 787,75 €

X – Bilan et perspectives 2024

La hausse générale des coûts a impacté fortement le budget du service qui, par ailleurs, de manière structurelle augmente chaque année. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse de plus en plus lourd sur le budget pour le traitement des déchets non recyclables. La mutualisation de la TGAP avec le SDEDA sur les OMr et le Traitement/transport nous permet d'atténuer cette augmentation.

La mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 contribue à une baisse des tonnages en Ordures Ménagères. La continuité de l'opération sur le compostage domestique aura également une répercussion sur ces tonnages allant au centre de stockage de Saint-Aubin et surtaxés par la TGAP. A partir du 1^{er} janvier 2024, les ordures ménagères seront envoyées à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) ce qui aura pour impact une baisse significative du montant de la TGAP.

La mise en place d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Seine et Aube, la Communauté de Communes Arcis-Mailly-Ramerupt devrait permettre d'abaisser les coûts sur le prochain marché de collecte des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2025.